



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bâtiments

Question écrite n° 45593

Texte de la question

La mise en oeuvre des aides prévues pour la construction de bâtiments d'élevage retient toute l'attention de la profession. Le ministère de l'agriculture avait mis en place un plan bâtiment d'élevage dans les secteurs bassins allaitants afin de développer et améliorer les conditions de travail des agriculteurs de diverses régions françaises. Les éleveurs attendraient depuis le solde, et pour certains depuis près de deux ans, ce qui a des conséquences non négligeables sur leur trésorerie. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de lui faire le point sur ce dossier et de lui préciser la position du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

Les crédits de l'OFIVAL destinés au financement des aides à la construction des bâtiments d'élevage sont répartis entre les régions. Depuis l'année 2000, plus 9,4 millions d'euros ont été consacrés à cette action dans la région Midi-Pyrénées. Pour renforcer l'accompagnement des évolutions que traversent les exploitations du secteur de l'élevage, une amplification des concours publics en faveur des bâtiments d'élevage et de leurs équipements a été décidée. Le bâtiment constitue, en effet, un facteur structurant et central en élevage, car il détermine l'organisation générale du travail dans l'exploitation, ainsi que sa rentabilité et son intégration dans l'environnement. À partir de 2005, un fonds unique regroupant les sources budgétaires existantes sera créé. Pour les années suivantes, à partir de 2006, l'effort national sera amplifié, et un appel maximum sera fait aux concours de l'Union européenne dans le cadre des mesures du nouveau plan de développement rural, qui couvre la période 2007-2013. Cet effort permettra à la dotation budgétaire d'atteindre 120 millions d'euros en 2007, dont la moitié de crédits communautaires. En outre, les collectivités territoriales seront incitées à participer à l'accompagnement des élevages français. Ce plan est actuellement en phase de conception dans le cadre d'une concertation approfondie avec les responsables professionnels des secteurs concernés. Il entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45593

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6162

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8371